



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 38/012/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

- Séance du 28 janvier 2025 -

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 22 janvier 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Adeline CLOGENSON, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Laurent MEUNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Michel BURILLO

• Bilan des formations 2024 – Plan de formation 2025

Monsieur Régis CARPENTIER, Adjoint au Maire, informe les membres présents que les agent.e.s territoriaux.ales peuvent bénéficier d'une formation professionnelle tout au long de la vie.

Le plan de formation 2024 a permis de répondre aux projets de services sur la base de compétences professionnelles affirmées et réajustées. Toutefois certaines actions n'ont pu aboutir en raison de départs de la collectivité, de congés pour indisponibilité physique, de contraintes de service ou du refus de certains agents de se déplacer dans des centres de formation éloignés.

Par ailleurs, d'autres formations n'ont pas été réalisées par le CNFPT pour les raisons suivantes : contraintes liées à l'organisation des sessions (indisponibilité des formateurs, sessions complètes ou incomplètes, report, etc.).

BILAN DES FORMATIONS 2024

62 agent.e.s ont bénéficié de 210.5 journées de formation, sur 382.5 jours sollicitées.
172 jours n'ont pas été réalisés pour les motifs suivants :

Départ de la collectivité, congé pour indisponibilité physique, contraintes de service, report sur début 2025, refus d'aller dans certains centres de formation...

Formations refusées, annulées ou reportées par le CNFPT : contraintes liées à l'organisation des sessions (indisponibilité des formateurs, sessions complètes ou incomplètes, report, etc.)

<u>Année civile (budgétaire)</u>	<u>2024</u>	
	Prévu	Réalisé
Fondamentaux, management, pilotage, RH, affaires juridiques, citoyenneté		
Informatique, systèmes d'informations et communication		
Enfance – Jeunesse - Scolaire	2 820	1 490
Services techniques urbains et infrastructures publiques	5 230	2 969
Solidarité, cohésion sociale, santé, hygiène et santé au travail	2 320	1 060
Sécurité	875	90
<u>Total</u>	11 245	5 609
<u>Taux de réalisation</u>		49.88%

A ces montants, il faut ajouter la cotisation versée au CNFPT représentant la somme de 18 713.25 € (taux 0.90 % et 0.10% pour les apprentis).

La cotisation du CNFPT est maintenue aux taux de 0.90% et 0.10% pour financer l'apprentissage dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2025.

Bilan des formations 2024 par domaine

Domaine	Nbre de jours programmés PDF 2024	Nombre d'actions individuelles	Effectué (j)	Annulé ou refusé (j)	Motif Annulation/refus
Fondamentaux, management, pilotage, RH, finances	77.5	36	52	25	Contraintes liées à l'organisation des sessions, départs de la collectivité, report
Solidarité, cohésion sociale, santé, hygiène et santé au travail (CHSCT, PSC1, PRAP)	72	42	26	46	Report des sessions pour raison de service,
Citoyenneté, culture et sport	11	8	7.5	3.5	Maladie, contraintes liées à l'organisation des sessions,
Aménagement et développement durable des territoires	35	7	15	20.5	Sessions annulées
Services techniques urbains et infrastructures publiques	48	16	29	19	Contraintes liées à l'organisation des sessions, départs de la collectivité

Informatique, systèmes d'informations et communication	12	3	3.5	8.5	l'organisation des sessions (report, annulation)
Enfance-Jeunesse	82*	15	36	46	FIC x 2 Report des sessions, maladie
Sécurité	45**	2	41.5	3.5	FI x 1
TOTAL	382.5	129	210.5	172	

62 bénéficiaires

*Dont 2 FIC

**Dont 1 FI PM

PLAN DE FORMATION 2025

La Collectivité souhaite poursuivre les actions permettant d'atteindre les objectifs suivants : permettre à la Collectivité de développer ses projets sur la base de compétences professionnelles affirmées et toujours réajustées de son personnel avec une vision à court et moyen terme déclinée en actions concrètes, au moyen de formations statutaires et d'actions dans des domaines variés.

Une attention particulière sera accordée aux thématiques suivantes :

- Accueils des publics
- Management
- La transition écologique
- L'intelligence artificielle au service des écrits et des communicants
- Enfance, jeunesse : formations en lien avec les fiches « action » du PEDT avec une attention particulière sur l'accueil des enfants à besoins spécifiques et la gestion des situations d'agressivité et de harcèlement entre enfants
- La sécurité des spectacles
- Permis remorque
- FIMO – Transport de voyageurs
- Espaces verts : élagage
- Bâtiments : acquisition de compétences en maintenance bâtimentaire – soudure, serrurerie
- PRAP : prévention des risques liés à l'activité physique
- Formations d'intégration

Des formations dispensées par le CNFPT et d'autres organismes privés ont été demandées dans les domaines suivants :

- Citoyenneté, culture et sport (13j)
- Informatique, systèmes d'informations et communication (16j)
- Fondamentaux, management, pilotage, RH, finances, affaires juridiques (27j)
- Services techniques urbains et infrastructures publiques (97)
- Solidarité, cohésion sociale, santé, hygiène et santé au travail (CST, PSC1, PMS) (19.5j)
- Enfance, jeunesse (51j)
- Formation d'intégration (20j)
- Aménagement et développement durable des territoires (4j)

Les informations données dans ce plan de formation, en ce qui concerne la planification, le nombre de jours, le coût et les organismes, sont susceptibles d'être modifiées compte tenu des calendriers des organismes de formations, des nécessités de services ou de tous autres aléas (après avis de la Direction Générale).

Le nombre de jours inscrits est provisoire car il tient compte des formations dont le nombre de jours peut être d'ores et déjà identifié. Il reste donc à définir plus précisément certaines actions de formation afin d'obtenir le nombre définitif de jours à considérer.

Monsieur CARPENTIER informe que le taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT est maintenu à 0.90% en 2025 et que le taux de cotisation pour financer l'apprentissage dans la fonction publique est également maintenu à 0.10% en 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 28/01/2025,

Entendu l'exposé de Monsieur Régis CARPENTIER, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- **Décide** d'instituer le plan de formation selon le dispositif en annexe.
- **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- **Autorise** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.
- **Charge** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Le 28 janvier 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

